

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.080

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 18 Juillet à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

9 Juillet 1996

DATE D'AFFICHAGE

9 Juillet 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS par M. BOURGEOIS
M. SABATHIER par M. MOST
M. COASSIN par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. POTENNEC par M. CAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Voie interquartier - Acquisition terrain Madame VINET

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la voie interquartiers, la Ville a engagé des négociations amiables avec les différents propriétaires concernés.

Madame VINET Suzanne, demeurant, 39 Avenue de Rochefort, s'est, par promesse en date du 17 JUIN 1996, engagée à vendre à la ville de Royan la parcelle de terrain cadastrée section AX n° 349 pour 13m², sous réserve du bornage, moyennant la somme de MILLE TROIS CENTS FRANCS (1.300F.).

Le prix d'acquisition est conforme à l'estimation des Domaines en date du 5 avril 1996,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis des Domaines en date du 5 avril 1996
- VU le plan des lieux
- VU la promesse en date du 17 juin 1996 signée par Madame VINET Suzanne
- Considérant qu'il importe de réaliser rapidement les acquisitions foncières par voie amiable,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section AX n° 349 pour 13 mètres carrés (13m²), sous réserve du bornage, dépendant de la propriété de Madame VINET Suzanne, moyennant la somme de MILLE TROIS CENTS FRANCS (1.300F.).

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'acte authentique,

- de désigner Me DENAT, 4 avenue de Pontaillac 17200 ROYAN, notaire de la venderesse, pour la rédaction de l'acte authentique,

- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 25 Juillet 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS